

L'enquête sociale, avec et pour la famille

*Les modalités, l'esprit et l'objectif de la rencontre du TS avec une famille qui vient de « se faire enlever » ses enfants sont déterminantes.
Le bon de commande est souvent restreint : rendre un devoir qui fait état de la situation de danger de sorte que le magistrat puisse y puiser les informations qu'il érigera en « attendus » dans l'ordonnance.
Ainsi limité à ce devoir le TS, « enquêteur », se fige dans une posture qui induira des réponses familiales inefficaces pour la suite du travail.
Nos propos sont le fruit d'échanges avec un responsable¹ d'un service privé de PJJ en charge d'un service d'enquêtes sociales. Le pas de côté du TS dans la démarche d'enquête permet de soutenir la famille dans une place d'acteur. Il s'en suit qu'à la première audience du TE, 70 % des « dossiers » se clôturent.*

Un processus au service du contenu.

L'objectif est de soutenir la famille pour qu'elle investisse la tâche. Il s'agit d'inviter la famille à prendre connaissance de ce qui est dit de ses difficultés. Il est donc question de l'accompagner dans la découverte de la commande sociale.

Que dit-on d'elle ?

Le TS l'aidera à ce quelle prenne acte des propos qui sont tenus à son encontre. Il l'aidera ensuite à analyser ces éléments. Il s'agira d'un décodage des informations en sa possession.

Qu'est ce qui fait que ces éléments sont arrivés chez le procureur ?

De cette démarche, quels sont les éléments à transmettre au juge ?

Qu'est ce qui est filtré et pourquoi ? Quel est la nature du filtre ? Questions qui renverront à l'équation personnelle, aux résonances du TS. Cette dimension est rarement prise en compte dans l'exécution classique de l'enquête sociale. C'est ici que se creusent les fractures entre le TS (et ceux qui le suivront) et la famille et que se forge des arguments contre l'enquête.

Ce travail de décodage amènera, chaque fois que c'est possible, la famille à devenir propriétaire de ce qu'elle donne à voir ? L'aide à en faire l'analyse prépare l'étape de la construction d'un plan thérapeutique dont elle devient co-concepteur. Elle se prépare à agir sur elle au départ de la commande sociale. Elle envisage les questions sur lesquelles elle sera en mesure d'agir.

Cette investigation mobilisante la guide vers des recherches de solutions familiales (recours aux grands-parents, aux oncles et tantes.....) et de solutions que peut lui proposer le réseau (aides extérieures à la famille, utilisation des ressources des services professionnelles).

Cette pratique conduit la famille, et le jeune peut être, à devenir porteur de ce qui est dit d'elle, de lui. Le processus de réalisation de cette commande sociale guide les acteurs vers une transformation. L'accomplissement de la demande d'évaluation des compétences de la famille est devenue un outil de guidance familiale.

¹Jean Philippe PAVEAU, Actuellement Directeur de l'ITEP Peyrebrune dans le 66

Changement de posture : « Pratiquer le Savoir Ensemble »

De ce travail on peut attendre qu'il conduise la famille dans le bureau du magistrat avec « sous le bras » le rapport qu'elle commentera elle-même. Sa participation comme acteur de la procédure lui donne toutes les chances de convaincre du fait qu'elle s'est appropriée les constats des professionnels et qu'avec la guidance du TS elle a construit le projet de reconstruction qui permettra le maintien de liens sains. Chacun dans la famille pourra se construire et de s'autonomiser.

*Pour l'efficiace du processus les acteurs importants que sont les usagers « cibles » le TS et le Juge doivent accepter ce travail d'enquête dans ses principes. Normalement tout le monde s'y retrouve : les usagers, on le devine, le juge qui voit les dossiers et les procédures s'alléger du fait de l'implication des **usagers-acteurs** dans le règlement des difficultés et le TS qui dans une place plus valorisante mesure l'efficiace de son acte professionnel.*

Le TS aura en point de mire les 4 points cardinaux de cette démarche :

C A R L

*Comment faire pour qu'à l'achèvement du processus la personne soit davantage **C**itoyenne, **A**ctrice, **R**esponsable et **L**ibre. 4 éléments qui se complètent et se précisent et permettent de mesurer qu'on a bien exécuter son « ouvrage » de TS (J Ph. Paveau)*

Cette démarche demande du professionnel qu'il **se déplace**, que de « **sachant** » il devienne un **conseiller technique**. Une démarche qui exige de lui qu'il se questionne personnellement et professionnellement. Un questionnement en profondeur grâce à une démarche de supervision tant en équipe que personnelle qui soutiendra le questionnement ; « **comment je me figure, comment je suis figuré** ».

Cette position (dite « basse » en systémique) est indispensable pour aider la famille à retrouver au mieux et au plus vite son pouvoir.

J.Ph. Paveau signale que dans 60 à 70 % des situations ainsi traitées les « dossiers » ont trouvé une fin heureuse au terme d'une première audience. Une famille devenue capable de dire quelque chose de ses difficultés, d'exposer des choix de solutions cessera probablement d'être perçue comme famille « à risque ». Ces réflexions ont été possible grâce aux supervisions d'équipes de TS menées avec des praticiens de la Socio Psychanalyse. (Cfr Gérard Mendel)

De parents relais à un groupe « Help self »

La vocation de l'Association SOS PP trouve ici une de ses missions essentielles. Dans ces démarches de soutien et de partage, les « anciens » peuvent assister les familles en pleine détresse, panique ou révolte à entrer plus facilement dans cette contrainte dont nous espérons qu'elle l'accepte comme une aide. Les représentations qui ont cours amènent bien trop souvent encore la famille à affûter ses armes contre les dispositifs de Protection de l'Enfance.

A l'inverse, régulièrement figuré comme bras armé de la Justice, le TS peine à définir la rencontre comme espace de service à la famille.

SOS PP propose de se mettre au service des parents et des professionnels. L'asso ne sera ni avocat ni superviseur, mais bien facilitateur d'une rencontre vécue encore trop souvent comme une instruction, voire une inquisition. Si elle occupe cette place, l'asso SOS PP répond déjà pour partie à ce qui fait défaut dans les familles dites à risques. En effet elle offre du regard bienveillant à des familles qui sont souvent isolées, fermées. C'est d'ailleurs de cette fermeture de la famille sur la société que naissent les risques qui les conduisent dans les mains de la Protection de l'Enfance. SOS PP répond ainsi aux délitements des liens sociaux. Pour ce faire il est important que le corps social valide et cautionne l'asso tout en la préservant des risques d'un corsetage réglementaire qui l'empêcherait de se mouvoir entre TS, TE et familles.

A lire :

- <http://www.editions.ensp.fr/fichiers/Fiche.79.pdf> **Commission de travail du CSTS « Intervention sociale individualisée » 1996**
- **L'intervention sociale d'aide à la personne – 1998 – Editions ENSP**